

**COMPLÉMENT DE PREUVE**

**PLAN DE RÉSILIENCE - ÉTUDE**

Dans sa décision D-2022-083, la Régie demande si, à la connaissance d'Intragaz, il existe d'autres études portant sur le balisage des principaux résultats obtenus à ce jour relatifs à l'injection d'hydrogène dans les sites d'emménagement souterrains en Amérique du Nord. La Régie demande à Intragaz de les déposer, le cas échéant, si elles sont disponibles publiquement.

Intragaz dépose, sous pli confidentiel, en complément de preuve, l'étude réalisée à l'automne 2021 par la firme Storengy SAS (« **Storengy** ») (Intragaz-1, Document 6.1.1). Intragaz ne connaît pas l'existence d'autres études portant sur le balisage des principaux résultats obtenus à ce jour relatifs à l'injection d'hydrogène dans les sites d'emménagement souterrains en Amérique du Nord. À notre connaissance, l'Europe est beaucoup plus avancée que l'Amérique du Nord en cette matière, d'où la décision d'Intragaz d'avoir recours aux services de Storengy, une sommité en la matière.